



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE - ARDENNE
PRÉFECTURE DE LA MARNE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

N°DPC/2011/01

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

COMMUNE de VITRY LE FRANCOIS

**LE PREFET de la REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFET du DEPARTEMENT de la MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPC/IAL/2010-G/1 du 22 décembre 2010 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, n° DPC/2008-I/11/5 du 9 décembre 2008, concernant la commune de Vitry-le-François.

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques, en application du code de l'environnement.

Article 3

Le dossier communal d'information comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,
- la délimitation des zones exposées,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture (SIRACEDPC – 1 rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne), et mairie concernée.

Article 3

Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information sera adressée à monsieur le maire de la commune de Vitry-le-François et à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et mis en ligne sur le site Internet de l'Etat dans la Marne.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25, rue du Lycée – 51036 Châlons en Champagne cédex).

Article 5

M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet, directeur de cabinet, les chefs de service régionaux et départementaux et M. le maire de la commune de Vitry-le-François sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 5 janvier 2011



Michel Guillot

Préfecture de la Marne

Commune de VITRY-LE-FRANCOIS

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **DPC/IAL/2010-G/1** du **22 décembre 2010**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn **oui** **non**

prescrit date **14 janvier 2003** aléa **Inondation**

Les documents de référence sont :

- arrêté de prescription du PPRn inondation sur les communes du secteur de Vitry-le-François

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt **oui** **non**

approuvé date **20 novembre 2009** effet **toxique**

Les documents de référence sont :

Arrêté d'approbation du PPRt de la société YARA implantée à Vitry-le-François

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone **Ia** zone **Ib** zone **II** zone **III** **non**

pièces jointes

5. Cartographie

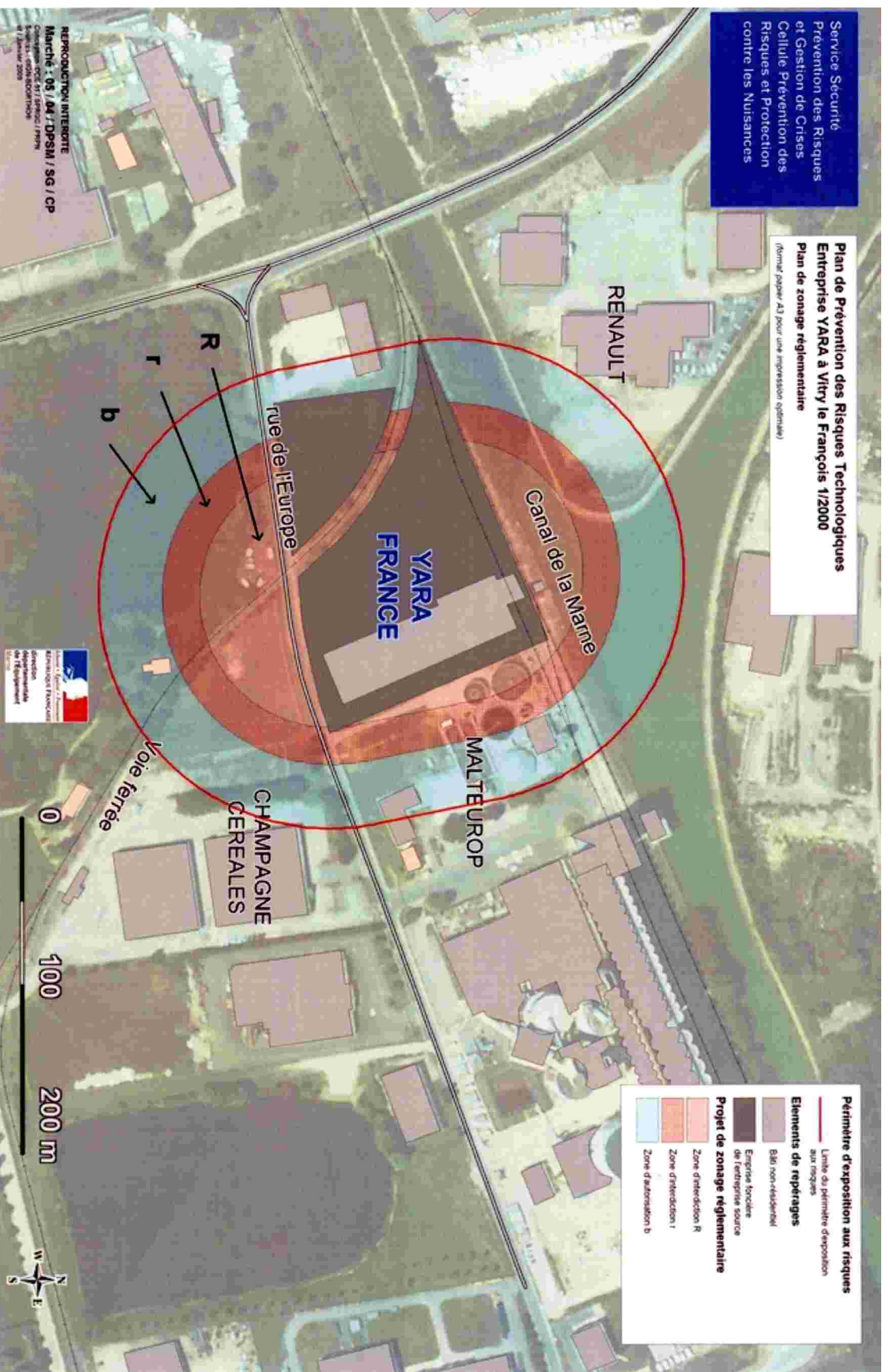
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

- **Compte tenu de l'état d'avancement du PPRn Inondation des communes du secteur de Châlons en Champagne mentionné au paragraphe 2, la cartographie, à ce jour validée pour qualifier ces deux risques, est celle du périmètre d'étude de ce PPRn, c'est à dire l'ensemble du territoire communal (1 planche A4).**

- **Cartographie du périmètre du PPRt de la société YARA**

Service Sécurité
Prévention des Risques
et Gestion de Crises
Cellule Prévention des
Risques et Protection des
Risques et Protection
contre les Nuisances

Plan de Prévention des Risques Technologiques
Entreprise YARA à Vitry le François 1/2000
Plan de zonage réglementaire
(format papier A3 pour une impression optimale)



Périmètre d'exposition aux risques
— Limite du périmètre d'exposition aux risques

Éléments de repérages
■ Bâtiment résidentiel
■ Emprise foncière de l'entreprise source

Projet de zonage réglementaire
■ Zone d'interdiction R
■ Zone d'interdiction r
■ Zone d'autorisation b

REPRODUCTION INTERDITE
Marché : 05 / M4 / DPSM / SG / CP
Compagnie OCS ST / Espace / PPHN
Rue de l'Europe 10000 Vitry le François
14 Janvier 2005

**Extrait du dossier communal
relatif à l'information des
acquéreurs et locataires**

Fiche descriptive du risque

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION
SECTEUR DE VITRY LE FRANCOIS
(Marne Amont)

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2003, l'établissement d'un plan de prévention du risque naturel "inondation" est prescrit sur le territoire de 75 communes du secteur de Vitry-le-François.

NATURE DU RISQUE ET CARACTERISATION DES CRUES :

➤ Le risque est lié à un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité données (aléa) dont les effets prévisibles (vulnérabilité) mettent en jeu un grand nombre de personnes ainsi que des dommages importants (enjeu)

➤ concerne le risque d'inondation résultant d'une crue de plaine par débordement de la rivière Marne et des affluents sur le secteur amont du département de la Marne.

Ces crues sont marquées par des temps de montée de plusieurs jours et des durées moyennes plutôt longues, provoquant des inondations lentes (caractérisées comme inondation de plaine).

CARACTERISATION DE L'ALEA :

Les niveaux d'aléas seront définis dans l'étude du Plan de Prévention des Risques Inondation.

**Extrait du dossier communal relatif à
l'information des acquéreurs et locataires
de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs**

Fiche descriptive du risque

**PERIMETRE DE LA ZONE D'ETUDE
DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES
AUTOUR DU SITE DE LA SOCIETE YARA**

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2009, un plan de prévention des risques technologiques a été approuvé autour du site de la société YARA implantée à Vitry-le-François, sur les parties du territoire de cette commune potentiellement exposées à des phénomènes dangereux générés par les installations de la société précitée pouvant entraîner des effets sur la santé et la sécurité publique.

Nature des risques :

les principaux potentiels de dangers sont liés aux produits stockés.

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets toxiques dus à une décomposition thermique des engrais solides à base de nitrate d'ammonium.